ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

Agir pour un monde plus humain et plus juste.

Appel de novembre 2026

Prier : Humanisation ! L'Homme n'est pas. L'Homme est à faire.

« Nous sommes des commencements d'Homme » nous dit Saint Jacques. (Jc 1,18).
Nous sommes des ébauches d'Homme. Dieu ne crée pas l'Homme tout-fait.
Dieu a horreur du tout-fait. Dieu crée l'Homme capable de se créer lui-même.
Notre tâche humaine est de créer l'Homme, c'est-à-dire de faire que l'Homme soit.
Quel est celui qui oserait se lever pour dire : moi, je suis un Homme ? ….
Nos relations et nos institutions doivent devenir véritablement humaines, elles sont en cours d'humanisation.
Nous sommes en devenir, ce sont nos décisions qui contribuent à faire que nous soyons des Hommes.
Et nos décisions ne sont vraiment humaines que si elles sont humanisantes.
Notre humanité passe par l'humanité des autres, notre liberté passe par la libération des autres.
On ne devient pas tout seul un Homme libre. On devient soi-même un Homme libre quand on travaille à libérer ses frères. On devient plus « Homme « en travaillant à ce que le monde soit plus humain.
Ces décisions humanisantes, il est rare qu'elles ne soient pas des sacrifices, des morts à l'égoïsme. On ne peut pas à la fois se donner et se garder pour soi.
Tout le monde sait par expérience qu'il n'y a pas de vie humaine humanisante authentique sans sacrifice

Père François Varillon (décédé en 1978) Jésuite. Site Hozana ou Acat-France

Extraits de la rencontre interreligieuse lors de la venue du pape Léon XIV avec les représentants des diverses traditions religieuses à Metz le 28 septembre 2026

Dialoguer ne diminue pas notre identité mais l'exprime avec simplicité et vérité en nous ouvrant à la différence de l'autre. Comme le disait mon prédécesseur, le pape François : « Le dialogue entre personnes de religions différentes ne se réalise pas par simple diplomatie, amabilité ou tolérance. . . Il s'agit d'établir l'amitié, la paix » (Lett. enc. Fratelli tutti, n. 271). Jean-Paul II considérait le dialogue comme une exigence intrinsèque de la nature même de l'homme (cf. Message pour la Journée mondiale de la paix, 1er janvier 2001, n. 10). Il est, selon Paul Ricoeur, le chemin par lequel nous reconnaissons l'altérité comme une promesse et non comme une menace ; il est un art de la rencontre dont notre monde a grand besoin, aux antipodes de l'agressivité et de la violence.

En effet, invoquer le nom de Dieu pour légitimer la violence ou l'oppression est une profanation de ce nom. Rien de ce qui défigure la dignité humaine ne peut se réclamer d'une authentique inspiration divine. Le discours religieux doit appeler constamment à désarmer les cœurs et les mots. Cela engage la responsabilité directe de chacun de nous, en tant que gardiens de nos traditions respectives.

Par ailleurs, si la fécondité des traditions religieuses se manifeste avant tout dans leur service de la paix et de la fraternité, elle s'exprime également dans leur capacité à protéger, à accompagner et à servir la vie. La grandeur d'une civilisation ne se mesure pas à ses réussites matérielles, mais à la manière dont elle entoure, protège et élève la personne humaine. Les religions sont gardiennes de la vie : elles en affirment la valeur sacrée. Leur fécondité se démontre dans leur présence aimante auprès des personnes les plus vulnérables et les plus fragiles. Servir la vie, c'est l'entourer de soins, de présence et de tendresse, surtout dans l'épreuve, jusqu'au bout. À nous qui sommes ouverts à la transcendance, notre mission est d'offrir des repères solides, en particulier aux jeunes, pour construire une communion qui respecte et valorise la dignité de toute personne humaine. Je vous remercie une fois encore pour votre proximité et votre présence

Appel du mois : Je soutiens la modification de la loi antiterroriste au Cameroun.

Tous les Etats luttent contre le terrorisme et protègent leurs populations en votant des lois plus répressives
Promulguée en décembre 2014, la loi camerounaise, portant répression des actes terroristes mais en élargissant la définition des actes terroristes, Au Cameroun, la loi prévoit la peine de mort pour les personnes reconnues coupables d'actes de terrorisme, de son financement, du blanchiment des actes de terrorisme, ainsi que du recrutement et de la formation. L'apologie du terrorisme est quant à lui puni par un emprisonnement de 15 à 20 ans. Seules les juridictions militaires sont compétentes pour connaître ces affaires. Ainsi cette loi comporte sur certains aspects un caractère liberticide et dangereux et s'avère dans son application, être un frein aux libertés.

Les critiques portaient, de manière générale, dans son application sur la restriction des libertés individuelle, des dérives répressives face à l'opposition politique et à l'encontre des membres de la société civile. Des juristes, des journalistes, des cadres de partis politiques sont arrêtés et jugés par des tribunaux militaires. D'autres sont incapables d'organiser des manifestations publiques par crainte de tomber sous le coup de l'apologie du terrorisme.